



AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE

(fixe ou animée)

Je, soussigné(e), l'étudiant(e) :

Ou son/ses représentants légaux si l'étudiant(e) est mineur(e) :

.....

Né(e) le :

Demeurant :

.....

Inscrit(e) à l'IUT de Rodez en DUT/Licence Professionnelle/Licence/DU :

.....

Article 1 : Objet – étendue de l'autorisation

Autorise l'IUT de Rodez, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège se situe au 50 Avenue de Bordeaux à Rodez, à fixer, reproduire et diffuser mon image, à titre gratuit et non exclusif, dans les conditions de la présente autorisation.

L'IUT de Rodez utilisera ces images uniquement à des fins de communication interne et externe (communication institutionnelle) et en lien direct avec ses missions.

Article 2 : Bénéficiaire de l'autorisation

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'IUT de Rodez, dans les conditions du présent contrat, pour la communication de l'établissement.

Article 3 : Nature des droits cédés

3.1 droit de reproduction

Mon image pourra être reproduite sur les supports, par les procédés et sous les formats suivants :

- Stockage sur serveur et disque dur, clé USB, CD-ROM, DVD, par l'usage de technologies électroniques, numériques, analogiques, magnétiques, etc. ;
- Par photocopie, microcarte, microfiche ou microfilm ou tout autre procédé analogue qu'il soit électronique, analogique, magnétique ou numérique ;
- Intégration de mon image, préalablement fixée, sur tout support (photographie, dessin, illustration, animation, vidéo, site Internet...);

3.2 droit de représentation (communication au public)

Mon image pourra être diffusée sur tous les supports et par tous les procédés suivants :

- Catalogues de formations, livrets d'accueil, brochures d'information, journal interne et presse écrite, site internet de l'Université Toulouse 1 Capitole, site internet de l'IUT, réseaux sociaux de l'IUT (Facebook et LinkedIn) ;
- Par tous procédés numériques et audiovisuelle et notamment projection publique et télédiffusion, par câble, voie hertzienne, satellite dans un lieu public ou privé.

Article 4 : Limite

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. L'IUT de Rodez s'interdit toute utilisation de l'image qui ne serait pas expressément prévue dans la présente utilisation.

L'IUT de Rodez pourra modifier mon image dès lors que cette modification est rendue nécessaire par le format de diffusion sur lequel elle est reproduite.

L'IUT de Rodez s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Article 5 : Durée et territoire

Cette autorisation est concédée pour le monde entier, pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du document.

Article 6 : Protection des données

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, je dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de m'opposer au traitement pour motif légitime. Des droits que je peux exercer en m'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessous, en joignant un justificatif de mon identité valide. En cas de réclamation, je peux également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Cette autorisation est consentie à titre gracieux et je déclare accepter qu'aucune rémunération financière ou matérielle ne me sera accordée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Signature de l'étudiant(e) ou du/des représentants légaux si l'étudiant(e) est mineur(e) :

Précédée de la mention manuscrite lu et approuvé